



République Française
 Département de la Vienne
 Arrondissement de Poitiers

Mairie de MIREBEAU
 1, place de la République
86110 MIREBEAU
 Tél. 05 49 50 40 53
 Fax 05 49 50 52 16
 mirebeau@cg86.fr

**DEMANDE DE LOCATION
 DE L'EGLISE SAINT-ANDRÉ**
 (Minimum un mois avant la date
 prévue pour la manifestation)

La location ne sera possible qu'après avis favorable du Bureau Municipal.

TARIFS

TARIFS EGLISE St ANDRE	Du 1 ^{er} avril au 15 octobre	Du 15 octobre au 31 mars
Pour particuliers, entreprises, associations (AG, séminaire etc.), + associations organisant des manifestations culturelles avec entrée payante (Sous réserve de présentation d'un dossier qui devra être validé par une commission d'élus)		
Journée	600 €	600 € + Chauffage 100€
Week-end De vendredi 12h à lundi 10h	1200€	1200 € + Chauffage 100€ le 1 ^{er} jour, 75€ les jours suivants
FORFAIT MENAGE	150 €	
CAUTION	3000 €	
CAUTION SONORISATION	3000 €	
Pour les associations organisant des manifestations culturelles gratuites pour le public. (Sous réserve de présentation d'un dossier qui devra être validé par une commission d'élus)		
Journée	Gratuit	Gratuit + Chauffage 100€
Week end	Gratuit	Gratuit + Chauffage 100€ le 1 ^{er} jour, 75 € les jours suivants
FORFAIT MENAGE	150 €	
CAUTION	3000 €	
CAUTION SONORISATION	3000 €	

DEMANDEURS :

Particuliers / Association / Entreprise (identité complète de la personne, son adresse, son numéro de téléphone)
 Représentée par

.....

.....

.....

TYPE DE MANIFESTATION :

DATES ET DURÉE :

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

	CHAISES	TABLES	SONO	GRILLES	BARRIERES	ESTRADE	AUTRES
QUANTITÉ			intégrée				
SUPPLÉMENT	NON	NON	+Caution 3000€	Voir modalités avec accueil de la Mairie			

POUR TOUTE MANIFESTATION payante ou gratuite.

- Un avis favorable du Bureau Municipal**
- Une copie d'attestation d'assurance sera exigée**
- Une caution, fixée à 3000 € (trois mille euros) pour le matériel et les locaux.**
- Le ménage sera effectué par une entreprise et facturé aux utilisateurs par la commune, moyennant un chèque de 150 €.**
- Une caution fixée à 3 000€ (trois mille euros), pour l'utilisation de la sono.**

La mise à disposition de la salle à l'utilisateur ne sera confirmée qu'après :

- Paiement de la location dans le cas d'une réservation payante,
- Versement du dépôt de garantie, par chèques à l'ordre du Trésor Public
- Acceptation par l'utilisateur de la convention, sans exception ni réserve.

Date et Signature du demandeur

Avis du Bureau Municipal

(sous quinzaine)

AVIS FAVORABLE	AVIS DEFAVORABLE
----------------	------------------

Observations :

.....

.....

.....

Date Signature du Maire ou d'un Adjoint